



Liquidation judiciaire non cotisée par l'employeur.

Par Samdelta

Bonjour.

(Je ne savais pas trop quel forum choisir. Retraite...)

Pour exposer rapidement la situation: il y a une dizaine d'années, j'ai été licencié suite à une liquidation judiciaire et je me rends compte en préparant ma retraite que les 6 mois de préavis, payés mais pas effectués, n'ont pas été cotisés par la boîte. Conclusion: 6 mois perdus, et en plus pas de chômage pour cette période.

On m'a dit que ce n'était pas normal, comme je le pensais. Surtout qu'il y a eu cotisation pour l'AGIRC-ARRCO.

Comment faire pour que cette période soit réintégrée dans la calcul de ma retraite de base, SVP?

On m'a dit de voir avec le liquidateur judiciaire, mais c'est clos depuis longtemps...

Merci de m'aider.